

Lecture critique

Jean-Marie Breton (dir.), *Patrimoine culturel et tourisme alternatif (Europe - Afrique - Caraïbe - Amériques)*

Série Îles et pays d'outre-mer, n° 6, éd. Karthala-Crejeta, 2009, 400 pages

Saskia Cousin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/tourisme/533>

DOI : 10.4000/tourisme.533

ISSN : 2492-7503

Éditeur

Éditions touristiques européennes

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2011

Pagination : 97-98

ISSN : 2109-5671

Référence électronique

Saskia Cousin, « Jean-Marie Breton (dir.), *Patrimoine culturel et tourisme alternatif (Europe - Afrique - Caraïbe - Amériques)* », *Mondes du Tourisme* [En ligne], 3 | 2011, mis en ligne le 30 septembre 2015, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/tourisme/533> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tourisme.533>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.



Mondes du tourisme est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Lecture critique

Jean-Marie Breton (dir.), *Patrimoine culturel et tourisme alternatif (Europe - Afrique - Caraïbe - Amériques)*

Série Îles et pays d'outre-mer, n° 6, éd. Karthala-Crejeta, 2009, 400 pages

Saskia Cousin

RÉFÉRENCE

Jean-Marie Breton (dir.), *Patrimoine culturel et tourisme alternatif (Europe - Afrique - Caraïbe - Amériques)*, Série Îles et pays d'outre-mer, n° 6, éd. Karthala-Crejeta, 2009.

- 1 La multiplicité des disciplines des auteurs de cet imposant volume de 416 pages, et 17 articles, sans compter la préface, l'avant-propos et les annexes, laissait espérer une livraison croisant les approches et les domaines, même si les juristes et des économistes sont majoritaires. À la lecture, on réalise qu'il n'en est rien : les articles s'enchaînent sans transition, cohérence ni confrontation, et traitent pour la plupart de sujets fort éloignés de l'objet annoncé de l'ouvrage, les relations entre patrimoine culturel et tourisme alternatif. De plus, à l'exception de l'intéressant texte de Jacques Dumont sur les régates de yoles rondes de la Martinique, on a plus affaire à des études prescriptives à destination des pouvoirs publics qu'à de véritables enquêtes. Cette option semble un peu contradictoire à l'ambition affichée dès l'avant-propos : constituer un "inventaire avant recherche". Les prescriptions ne doivent-elles pas avoir lieu après les recherches ?
- 2 Les trois premières parties de l'ouvrage sont organisées par aire culturelle (ou, plutôt, se présentent comme telles), tandis que la quatrième vise à ramasser les "*transversalités, émergences et confluences*". Or, le découpage laisse songeur : la première partie est consacrée à l'espace européen (France métropolitaine, Canaries), la deuxième à l'espace caribéen (Dominique, Guadeloupe, Martinique), la troisième à l'Afrique et aux

Amériques (Sénégal, Brésil, Guyane, Québec). Cela s'explique aisément par la situation académique du coordinateur de l'ouvrage, directeur d'un laboratoire de l'université de Guadeloupe et de la collection "Série îles et pays d'outre-mer", où est publié cet ouvrage, mais cela n'ôte pas l'incohérence intellectuelle de cette organisation. De plus, on manque cruellement d'une introduction qui reprenne et confronte les différentes approches, et notamment les acceptions pour le moins extensives que les auteurs donnent à des notions comme "patrimoine culturel", "développement durable", "tourisme alternatif"... Bref, une introduction susceptible de donner de la cohérence à l'ensemble, car c'est bien ce qui ici pose problème.

- 3 Quel est, par exemple, le lien entre le premier article du volume, consacré aux problèmes juridiques liés aux images du patrimoine culturel public dans le cadre d'expositions en ligne ou dans des musées, et la question du tourisme alternatif? Consacré aux contentieux devant le juge administratif sur la protection du patrimoine culturel, le deuxième article permet d'entrevoir ce que le droit permet ou empêche dans la valorisation de patrimoine coutumier, traditionnel, au nom de la mise en tourisme. Cet article, non dénué d'intérêt pour qui s'intéresse à ce qui fait sens pour les habitants, révèle que, loin de s'opposer, les questions du tourisme et du patrimoine sont, dans les litiges, consubstantiels. Toutefois, nous explique encore Olivier Henri, pour ce qui concerne le patrimoine ou le tourisme "alternatif", les recours relatifs à la protection des modes de vie traditionnels, coutumes, langues régionales ou savoir-faire hérités du passé sont peu nombreux, et le nombre de litige administratifs n'est pas suffisant pour en déduire des catégories et des traits dominants. Bref, le tourisme alternatif n'est pas un sujet pour le droit administratif. Tout ça pour ça ! a-t-on envie d'écrire.
- 4 Au sujet des Canaries, José Angel Hernandez Luis montre que la part des touristes ayant des activités culturelles est très minoritaire. Au nom de la gestion de l'eau ou et des déchets, il appelle à une meilleure valorisation du patrimoine. Toutefois, il semble oublier que l'augmentation de la part relative du tourisme culturel n'implique en rien le relâchement de la pression du tourisme. Ici comme pour l'article sur le Marais poitevin, les agrosystèmes vivriers en Martinique et Guadeloupe, le parc historique de la Canne à sucre à Haiti, ou le patrimoine du Maroni en Guyane, il s'agit bien d'inventaires préalable à des mises en marché, et non d'une réflexion cherchant à comprendre les relations entre tourisme, patrimoine et sociétés locales.
- 5 Narrée par Danièle Bégot, l'histoire des musées de la Martinique apporte certes des éléments intéressants au néophyte. Mais affirmer que l'évolution des fréquentations muséales ne peut se comprendre sans le tourisme ne semble pas une révélation des plus révolutionnaires.
- 6 Synthèse de l'histoire et de l'actualité du droit international susceptible d'être mobilisé par les peuples autochtones, l'article d'Hortense Eberlé, consacré à la propriété intellectuelle des peuples autochtones, est intéressant, si l'on parvient à surmonter les premiers paragraphes enfilant les stéréotypes sur les peuples autochtones qui entretiennent "un lien maternel (...) avec la terre et la nature" et qui seraient "une humanité en voie d'extinction" (sic). Un texte, qui, toutefois, n'aborde à aucun moment la relation avec le tourisme.
- 7 Signés par Jean-Bernard Carrière et Marie Lequin pour le premier, Jean-Marie Breton pour le second, les deux derniers articles sont consacrés à la question des relations entre traditions inventées, innovation culturelle, tourisme et gouvernance : enfin !

dans le sujet annoncé du volume. Mais là encore, il s'agit moins de discuter la notion de tourisme alternatif que de présenter des éléments pouvant être utilisés par des politiques publiques. Ainsi, une place importante est faite à la notion de "tradition inventée", travaillée par Éric Hobsbawm, mais l'expression est discutée uniquement du point de vue de son efficacité opératoire pour la valorisation touristique des territoires. On a donc ici une application directe de l'usage commercial de la notion, ce qu'Hobsbawm lui-même a plusieurs fois noté, et ce dont il ne se félicitait pas.

- 8 Bref, les articles s'enchaînent sans que l'on parvienne à leur trouver une cohérence logique ; c'est un vrai découragement pour le lecteur. On perçoit pourtant d'autres découpages possibles, thématiques (quels types de patrimoine, de tourisme, d'actions, etc.) ou notionnels.
- 9 Car finalement, le point commun des articles est d'utiliser sans les discuter les notions en vogue que ce soit à la Banque mondiale, à l'Onu, à l'Unesco, ou du point de vue des politiques nationales. Il eut donc été plus judicieux de rassembler les articles en fonction de l'une ou de l'autre de ces approches, en explicitant de quel paradigme institutionnel les études relevaient. Par exemple, l'entrée par la question de l'impact structure certains articles, tandis que d'autres sont plus soucieux du rôle des sociétés locales, et de leurs initiatives en matière de patrimonialisation et de touristification. Leur mise en regard ou en confrontation aurait au moins permis d'interroger ce qui, dans chacun des articles, est présenté comme une évidence.
- 10 Pour résumer : un volume trop imposant, une posture quasi générale d'inventaire avant (re)mise en tourisme où les concepts des institutions internationales sont adoptées sans discussion théorique ni évaluation de leurs enjeux, où l'objectif semble osciller entre l'inventaire des mesures juridiques ou commerciales, effectives ou potentielles. La posture critique n'est certes pas une obligation, mais il manque ici le minimum d'articulation intellectuelle permettant au lecteur de savoir de quoi l'on parle et où l'on va.